

LES ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credit Transfer System) est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en œuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. L'utilisation de cette norme européenne en combinaison avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes.

Quelle est son utilité?

L'ECTS permet de comparer les systèmes d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Il renforce ainsi la transparence de l'enseignement et de l'apprentissage et facilite la reconnaissance de toutes les études. Il permet le transfert d'expériences d'apprentissage entre différents établissements, une plus grande mobilité des étudiants et des parcours plus flexibles jusqu'à l'obtention du diplôme.

L'ECTS est étroitement lié à la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe. Il s'agit d'un instrument central du processus de Bologne, qui vise à rendre les systèmes nationaux plus compatibles.

Comment fonctionne l'ECTS?

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. Un semestre pédagogique équivaut à 30 crédits ECTS.

La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée de 36 à 40 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 24 à 30 heures de travail. Par charge de travail, on entend le temps dont a besoin en théorie un étudiant moyen pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.

Ainsi, la charge de travail de l'étudiant comprend le temps passé à assister aux cours, à participer à des séminaires, à étudier de manière indépendante, à se préparer et se soumettre aux examens, etc...

Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études dans le programme concerné.

Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de la formation.

Source : Commission européenne